

Memento

	Samedi	Dimanche	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- 7h30	7h30 - 8h20 gardeur				
- 8h30	8h30 - 11h30 Enseignement				
- 9h30					
- 10h30					
- 11h30					
- 12h30					
- 13h30					
- 14h30					
- 15h30					
- 16h30					
- 17h30					
- 18h					

Contact...

Pôle Education Jeunesse

Veronique Faure

- Tél. 04 74 71 49 65

- contactmairie@mairie-larbresle.fr
www.mairie-larbresle.fr



Ma rentrée scolaire à L'Arbresle !



- Élémentaire - Ecole Les Molières



Ma rentrée 2014-2015 en élémentaire

En septembre, L'Arbresle appliquera la réforme des rythmes scolaires.

Les évolutions.....

- Les élèves conservent le même nombre d'heures de cours par semaine (24h), mais réparti sur 5 jours, du lundi au vendredi.
- La demi-journée supplémentaire se déroule le mercredi matin de 8h30 à 12h.
- A l'issue de ces journées scolaires allégées, 1h de Nouvelles Activités Pérисcolaires (NAP) est proposée par la commune aux enfants lundi, jeudi et vendredi. Le mardi, un temps de récréation est prévu de 16h à 16h30.

Ces NAP sont facultatives, gratuites et sur inscription.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).....

Elles respectent les objectifs
du Projet Educatif de Territoire :

**Respecter le rythme de tout enfant
S'épanouir avec les autres
S'ouvrir à d'autres horizons
Favoriser l'entraide**



Les NAP seront variées et ludiques, adaptées à l'âge de chaque enfant : danses modernes, yoga, éveil musical, arts plastiques, jeux de société, activités sportives...

L'ensemble des activités débutera au plus tard le 15 septembre.

La 1^{ère} quinzaine de septembre sera dédiée à la constitution des groupes et à la mise en place des NAP. Une garderie gratuite sera proposée aux horaires des NAP.

Les NAP seront organisées sur 3 sessions dans l'année :



- du 15/09 au 19/12/2014 (12 semaines)
- du 5/01 au 10/04/2015 (12 semaines)
- du 27/04 au 3/07/2015 (10 semaines)

Les enfants seront répartis en groupes et participeront chaque jour de la semaine à une activité différente.

Exemple.....

Lucas, du groupe « A » fera le lundi du chant, le jeudi du yoga et le vendredi des arts plastiques pendant tout le 1^{er} trimestre. Le 2^e trimestre, il participera à d'autres activités.



Les intervenants.....

Partenaires associatifs, enseignants, intervenants sportifs et informatique, ATSEM, personnel municipal formé pour cela et intervenants extérieurs assureront un encadrement de qualité. **Ils ont pour cela construit une progression pédagogique, qui requiert l'assiduité de chaque enfant.**



Les inscriptions.....

Inscrivez votre enfant dès aujourd'hui pour la période allant du 15 septembre au 19 décembre.

- Toute inscription **engage la présence de l'enfant jusqu'à 16h30** sur la période et aux jours choisis.
- Chaque **absence** ponctuelle devra **obligatoirement faire l'objet d'une information auprès du service scolaire** au moins 24h avant, en appelant au 04 74 71 49 65.
- Avant chaque trimestre, il vous sera proposé d'inscrire votre enfant pour la session suivante.
- **Pour désinscrire** votre enfant, merci de prendre contact avec le service scolaire au 04 74 71 49 65, au moins 24h avant.